

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr - site : www.canalduforez.fr

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 10 MARS 2023**

Etaient présents :

Mme BROSSE Chantal, 1^{ère} Vice-Présidente
M. CHARRETIER Nicolas
M. CHAZAL Jacques
M. DALBEGUE Gérard
M. FRECON Laurent
M. OGIER Yvan
M. PALIARD Rambert
M. REBOUX Georges
M. REVEILLE Yves
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents : /

Absents représentés : (voir pouvoirs ci-joints)

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)
Mme BRUEL Nicole (pouvoir à M. SANIAL Jean)
M. FRECHET Daniel (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)
M. LARDON Eric (pouvoir à M. REBOUX Georges)

Absents ou Excusés :

M. COUCHAUD Patrice
Mme DARFEUILLE Marianne
M. FRECON Sébastien
M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick

Pouvoir : 4

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 23 FEVRIER 2023

SUJET 2 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

1) Besoin d'emprunts – Prêt long terme

SUJET 3 – ARRETE CADRE SECHERESSE

SUJET 4 – CONTRAT D'ELECTRICITE AVEC LE SIEL

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 23 FEVRIER 2023

➤ Procès-verbal approuvé.

SUJET 2 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

Rappel de l'enveloppe du projet : 5 710 000 € HT
 Montant des subventions : 3 927 412 €

Le Comité du SMIF, réuni le 23 février dernier, a décidé l'emprunt suivant :
 2 000 000 € à court terme : emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DROME-ARDECHE taux : 3.39% - Durée : 24 mois – Frais de dossier : 0,10 %.

Il reste un besoin d'emprunt pour 1 200 000 euros sur du long terme, initialement on avait envisagé 1 000 000 euros, cependant étant donné que les participations pour l'eau pour la consommation humaine se feront avec un étalement, il y a lieu d'augmenter le montant à emprunter.

⇒ Présentation des propositions des banques pour le prêt à long terme

Besoins: 2 Prêts long terme de 600 000 € ou un prêt long terme et un prêt court terme chacun de 600 000 €										
	Prêt long terme taux fixe					Échéance	Prêt court terme taux fixe			Observations
	Taux fixe	Durée	Date terme de validité du taux	Frais de dossier	Observations		Taux fixe	Durée	Frais de dossier	
Banque postale	4,35	20 ans		0,10%	amortissement en capital constant, total intérêts 265457,6 €	trimestrielles				
Banque des Territoires					non éligible					
BNP					n'accompagne pas ce type de projet					
Crédit Agricole	3,69	20 ans	14-mars-23	0,10%	possibilité de fractionner, remboursement anticipé possible avec indemnité de gestion de 2 mois d'intérêt et indemnité financière avec formule, maximum emprunté 600 000 €	annuités constantes				
Crédit Mutuel	4,20	20 ans	25-mars-23	0,10%	possibilité de fractionner, remboursement anticipé possible à tout moment avec indemnité de 5% du capital restant dû	trimestrialités dégressives ou pas à choisir (*)				
	4,10	19 ans	25-mars-23	0,10%						
Caisse d'épargne	4,42	20 ans		0,10%	versement des fonds avant le 25 Juin 2023	trimestrialités constantes	3,85	2 ans	0,10%	
Sec Générale					n'intervient qu'à partir de 1 000 000 €					

(*) : Détail sur un emprunt de 20 ans :

Trimestrialités constantes				
Montants en €				
Montant	Sur un an	Intérêts sur 20 ans		
11 223	44 492	269 239		
Trimestrialités dégressives				
Montants en €				
Année 1		dernière année		
1er trimestre	Total année	Dernier trimestre	Total année	Intérêts sur 20 ans
13 800	54 727	9 469	36 787	255 150

Moins-value si choix des trimestrialités dégressives :

-34 669

(*) : Détail sur un emprunt de 19 ans :

Trimestrialités constantes				
Montants en €				
Montant	Sur un an	Intérêts sur 19 ans		
11 403	45 614	266 660		
Trimestrialités dégressives				
Montants en €				
Année 1		dernière année		
1er trimestre	Total année	Dernier trimestre	Total année	Intérêts sur 19 ans
14 045	55 692	7 975	32 308	236 775

Moins-value si choix des trimestrialités dégressives :

-29 855

M. OGIER demande que les 2 prêts ne soient débloqués qu'au dernier moment car à ce moment-là si les taux d'intérêts ont baissé, une renégociation des taux sera possible. Il a fait cela pour son ASA.

➤ *Décisions : - approbation d'un Prêt de 600 000 euros avec le Crédit Agricole au taux de 3,49 % sur 20 ans*
- approbation d'un Prêt de 600 000 euros avec le Crédit Mutuel au taux de 4,10 % sur 19 ans avec remboursement par trimestrialités avec capital constant
- délégation au Président et en cas d'empêchement à la 1^{ère} Vice-Présidente pour signer toutes les pièces nécessaires.

DELIBERATIONS N° C01-20230310 et C02-20230310

SUJET 3 – ARRETE CADRE SECHERESSE

M. CHARRETIER explique que la profession agricole a rencontré le Préfet.

L'Etat serait prêt à certains aménagements.

Les mesures de restriction ne seraient prises qu'après que le Canal ait consommé les 3,5 millions de m³ auquel il a droit.

La DDT va présenter un nouveau protocole mixant le volume et la cote.

Le Préfet tient à ce que le SMIF signe avec EDF une convention pour l'indemnisation des volumes déstockés en plus des 3,5 millions de m³ déjà autorisés.

L'Etat a reconnu que faire du soutien de la Loire avec Grangent n'était pas réaliste, cela n'aurait pas d'effet significatif.

Mme ROSSIGNEUX explique que l'abaissement du débit du canal à 2 m³/s après le 15 août ne sera possible que si l'arrosage des dérobes est interdit.

SUJET 4 – CONTRAT D'ELECTRICITE AVEC LE SIEL

M. OGIER explique qu'il a souhaité une réunion avec le SIEL car il ne comprenait pas que l'électricité complémentaire nécessaire suite à l'écêtement de l'ARHEN ait été achetée en totalité en décembre à 470 €/MWh alors qu'actuellement le prix est redescendu à environ 100 €/MWh.

Les responsables du SIEL ont indiqué que le marché était établi comme cela, ils ont 15 jours pour acheter le complément.

Cependant pour 2024, ils vont voir si un avenant au marché peut être fait pour changer cette règle et permettre de changer la date d'achat ou de fractionner l'achat.

Une discussion s'engage ensuite sur l'opportunité de mettre en place des panneaux photovoltaïques autour des stations de pompage.

Il convient de ne pas consommer des terrains agricoles pour cet usage.

Fait à MONTBRISON, le 13 mars 2023

**La Vice-Présidente du S.M.I.F.,
Chantal BROSSE**



Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX



*P.J. : - diaporama
- 4 pouvoirs
- feuille émargement*

Réf. Info : Z:\REUNIONS\Comité (poch.verte)\2023\10.03.2023\PV_COMITE_10.03.2023\PV_COMITE_10.03.2023.doc

ORDRE DU JOUR REUNION DU COMITE DU 10 MARS 2023

- Procès-verbal de la réunion du Comité du 23 février 2023
- Restructuration des installations Uzore: Besoin d'emprunts
- Questions diverses

RESTRUCTURATION INSTALLATIONS UZORE

Rappel de l'enveloppe du projet : 5 710 000 € HT

Montant des subventions : 3 927 412 €

Besoin d'emprunts : 1 200 000 € à long terme
(Augmentation de 200 000 €)
2 000 000 € à court terme
(déjà contracté au taux de 3,39% sur 2 ans)














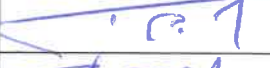




➔ **Présentation des propositions des banques pour les emprunts restants à contracter** soit 2 prêts long terme de 600 000 € chacun , soit un prêt long terme et un court terme de 600 000 € chacun (ce prêt pourrait être remplacé par un prêt long terme au-delà des 2 ans).

➤ **soumis à décision :**

- décision modificative N° 2 au Budget pour prévoir soit l'augmentation du prêt court terme , soit l'augmentation du prêt long terme
- prêts à contracter
- choix des établissements bancaires

Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF
Le Vendredi 10 mars 2023 à 11 H 00

EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves <i>Pourvu a Mme Brosse C.</i>	Conseiller Départemental de la Loire	
2	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	
3	BRUEL Nicole <i>Pourvu a M. SAVIAZ Jean</i>	Conseillère Départementale de la Loire	
4	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
5	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
6	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	
7	DALBEGUE Gérard	Président de l'ASA de La PRA	
8	DARFEUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire	
9	FRECHET Daniel <i>Pourvu a Mme Brosse C.</i>	Conseiller Départemental de la Loire	
10	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
11	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal de CHALAIN LE COMTAL	
12	LARDON Eric <i>Pourvu a M. REBOUX Georges</i>	Conseiller Départemental de la Loire	
13	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
14	PALIARD Rambert	Maire de SAINT-PAUL-D'UZORE	
15	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS	
16	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
17	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL	
18	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Bureaux : Immeuble Le Vauban, 2^{ème} étage, Parc des Comtes du Forez
Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - E.mail : contact@smif42.fr - site internet : www.canalduforez.fr
Adresse postale : S.M.I.F. - 1, rue Michel Portier - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Monsieur.....**Jean-Yves BONNEFOY**.....
Président du SMIF,
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame**Chantal BROSE**.....
1^{ère} Vice-Présidente du SMIF
Membre du Comité Syndical,

pour me représenter et présider la réunion du Comité du SMIF


du Vendredi 10 mars 2023 à 11 h 00.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à.....*Montbrison*.....

Le*3/3/2023*.....

Signature précédée de la mention manuscrite « **Bon pour Pouvoir** »

Bon pour Pouvoir


POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur **Daniel FRECHET**,
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ou Monsieur.....**BROSSE Chantal**.....

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du Vendredi 10 mars 2023 à 11 h 00.

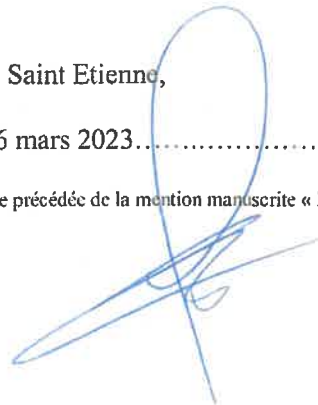
Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint Etienne,

Le ...6 mars 2023.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir



POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Monsieur LARDON,
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

M. REBOUX Georges

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

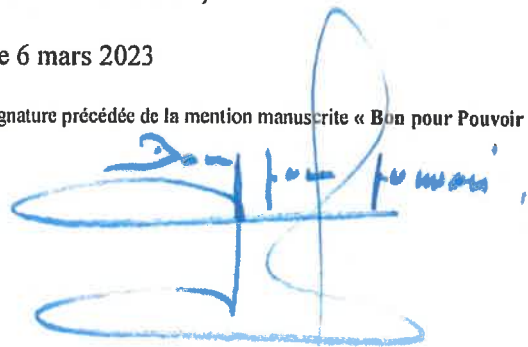
du Vendredi 10 mars 2023 à 11 h 00.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint Etienne,

Le 6 mars 2023

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »



*Syndicat Mixte d'Irrigation
et de Mise en Valeur du Forez*

Bureaux Immeuble Le Vauban, 2^{me} étage, Parc des Comtes du Forez
Tél. 0477361039 - Fax 0477333308 - Email contact@smif42.fr - site internet www.canalduforez.fr
Adresse postale SM.I.F. - 1, rue Michel Partier - B.P. 181 - 42804 MONTBRISON Cedex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame BRUEL,
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

M. SANIAL Jean

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du Vendredi 10 mars 2023 à 11 h 00.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint Etienne,

Le 6 mars 2023

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour pouvoir

